

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article454>



Concours de recrutement des enseignants pour la rentrée 2014

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -

Date de mise en ligne : lundi 29 octobre 2012

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Vous voulez devenir enseignant ? Vous souhaitez savoir quels sont les changements prévus pour la prochaine session de concours ? Il est important que vous notiez d'Ãs Ã prÃsent que les concours de recrutement 2014 (premier et second degrÃs, hors agrÃgations), qui permettront de pourvoir les postes Ã la rentrée 2014, se dÃrouleront de maniÃre anticipÃe par rapport aux dates habituelles. Ã commencer par les inscriptions qui s'ouvriraient Ã la mi-janvier 2013 et non pas en juillet comme traditionnellement. L'objectif de ce nouveau calendrier est de permettre aux Ãtudiants se destinant au mÃtier d'enseignant de bÃnÃficier d'une meilleure formation professionnelle.

Pour en savoir plus sur le nouveau calendrier et les modalitÃs de cette prochaine session de concours, consultez les questions-rÃponses.

[En quoi la prochaine session de concours est-elle de nature exceptionnelle ?](#)

[Pour pourvoir les postes Ã la rentrée 2014, y aura-t-il l'annÃe prochaine, en plus de la session 2014, une session de concours aux dates habituelles ?](#)

[Ã qui sont ouverts les concours 2014 ?](#)

[Quels sont les avantages de cette session de concours anticipÃe ?](#)

[Le contenu des Ãpreuves des concours 2014 sera-t-il modifiÃ ?](#)

[Pour les candidats ayant rÃussi les Ãpreuves d'admissibilitÃ, que se passera-t-il entre juin 2013 et les Ãpreuves d'admission en juin 2014 ?](#)

[Quel sera le statut des candidats admissibles Ã la session 2014 ayant dÃjÃ un Master obtenu Ã l'issue de l'annÃe universitaire 2012-2013 ou auparavant ?](#)

[Les concours suivants, qui viseront Ã pourvoir les postes Ã partir de la rentrée 2015, seront-ils diffÃrents ?](#)



Association Nationale pour l'enseignement de la Technologie

[TÃlÃcharger l'infographie au format PDF](#)

En quoi la prochaine session de concours est-elle de nature exceptionnelle ?

Cette session est exceptionnelle car elle dÃbute de maniÃre anticipÃe par rapport aux dates habituelles des concours. Ainsi, les inscriptions aux concours 2014 seront ouvertes de mi-janvier Ã fin fÃvrier 2013, au lieu de

juin-juillet traditionnellement. Les épreuves d'admissibilité se dérouleront, pour l'ensemble des concours hors les agrégations, en juin 2013, et non pas à l'automne 2013. Les épreuves d'admission se tiendront en juin 2014, au terme d'une année où¹ seront proposés aux étudiants ayant obtenu d'admissibles des contrats leur permettant d'effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement et rémunérés à hauteur d'un mi-temps. Les admis aux concours prendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2014. Le caractère exceptionnel de cette session est également dû au fait qu'elle est la dernière avant une refondation plus profonde des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours.

Pour pourvoir les postes à la rentrée 2014, y aura-t-il l'année prochaine, en plus de la session 2014, une session de concours aux dates habituelles ?

Il n'y aura pas d'autre session de concours. La session 2014 sera la seule organisée en 2013 pour pourvoir les postes à la rentrée 2014. Les étudiants qui avaient prévu de s'inscrire aux concours de l'enseignement en juin-juillet 2013 devront donc le faire d'ici janvier-février 2013 pour les concours 2014 dont les épreuves d'admissibilité se dérouleront en juin 2013 (et non à l'automne 2013) et les épreuves d'admission en juin 2014.

À qui sont ouverts les concours 2014 ?

Les concours 2014 s'adressent principalement aux étudiants inscrits en Master 1, qui constituent le public naturel. Les étudiants inscrits en Master 2 pourront également s'y présenter, y compris ceux déjà inscrits aux concours 2013 actuellement engagés. Ainsi, ceux qui n'ont pas candidaté aux concours 2013 mais aussi ceux qui n'auront pas obtenu d'admissibles à ces derniers, bénéficieront, avec la session 2014, d'une nouvelle opportunité de recrutement. Enfin, les concours 2014 seront aussi ouverts aux personnes titulaires d'un diplôme de Master ou d'un grade équivalent.

Quels sont les avantages de cette session de concours anticipée ?

Le premier avantage de ce calendrier anticipé est qu'il sera possible de donner les résultats d'admissibilité avant la mi-juillet 2013. Cela permettra aux étudiants de Master 1, selon qu'ils auront obtenu d'admissibles ou non, d'effectuer leurs choix d'orientation pour l'année de Master 2. En outre, les étudiants de Master 2 pourront aborder de manière plus sereine la comparaison du Master et des épreuves d'admission des concours. Enfin, cette session anticipée permettra de mettre en place, dès la rentrée 2013, une meilleure professionnalisation des enseignants puisqu'au moment de prendre leurs fonctions en septembre 2014, les admis aux concours 2014 auront pu effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement.

Le contenu des épreuves des concours 2014 sera-t-il modifié ?

Le contenu des épreuves d'admissibilité et d'admission restera inchangé pour la session 2014. Seul le calendrier est modifié : épreuves d'admissibilité en juin 2013, épreuves d'admission en juin 2014.

Pour les candidats ayant aussi les épreuves d'admissibilité, que se passera-t-il entre juin 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014 ?

Entre leur admissibilité en juin 2013 et les épreuves orales d'admission de juin 2014, les candidats

admissibles poursuivront leur Master 2. Leur emploi du temps pourra être adapté afin de leur permettre de préparer au mieux leur projet professionnel. Pendant cette année, les étudiants pourront devenir agents contractuels comme cela se fait déjà dans le cadre des Masters en alternance et effectuer des stages en responsabilité correspondant à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps. Ils seront accompagnés par un tuteur.

Quel sera le statut des candidats admissibles à la session 2014 ayant déjà un Master obtenu à l'issue de l'année universitaire 2012-2013 ou auparavant ?

Le Master leur étant acquis, leur emploi du temps étudiant sera de fait allégé des enseignements disciplinaires. Ils pourront, s'ils le souhaitent, réaliser davantage d'heures de service d'enseignement que le tiers-temps prévu. Ils bénéficieront, à compter de septembre 2013, dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, d'une offre de formation professionnelle les préparant à l'entrée dans le métier et aux épreuves orales de la session 2014.

Les concours suivants, qui viseront à pourvoir les postes à partir de la rentrée 2015, seront-ils différents ?

Les concours suivants, qui permettront de pourvoir les postes à partir de la rentrée 2015, seront différents des concours 2013 et 2014. Leur maquette, leur format et le cursus de formation dans lequel ils seront inclus ne sont pas encore arrêtés. Comme les concours 2014, ces concours nouvelle version s'adresseront principalement aux étudiants inscrits en Master 1 en septembre 2013 mais seront également ouverts aux étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme de Master ou d'un grade équivalent.

Propositions de mises en œuvre de systèmes :

Les systèmes mis en œuvre : (l'ensemble des systèmes proposés ci-dessous mettent en œuvre une commande par smartphone ou tablette)

La porte de la classe - Câblage du système, programme de fonctionnement et matériel mis en œuvre. - Le moteur de couplet. - Le circuit inverseur de sens de rotation d'un moteur à courant continu. - Vidéo de présentation.	
Le volet roulant ou porte de garage - Câblage du système, programme de fonctionnement et matériel mis en œuvre. - Dossier technique. - Vidéo de présentation.	
La barrière de parking - Câblage du système, programme de fonctionnement et matériel mis en œuvre. - Vidéo de présentation.	

[Télécharger l'infographie au format PDF](#)

Concours de recrutement des enseignants : un nouveau calendrier pour une formation pratique renforcée

[Communiqué de presse du 26 octobre 2012](#)

Mise à jour : octobre 2012